

Insee Conjoncture

Corse



N°5
Mai 2015

Le bilan économique Pas de signe d'amélioration en 2014

Les différentes analyses de ce bilan économique 2014 ont été rédigées par l'Insee ainsi que les partenaires suivants : Direccte, Dreal, Draaf, ATC, ORTC. Nous les remercions vivement de cette précieuse collaboration au service de l'information du public.



vertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à mai 2015. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Signes conventionnels utilisés

... Résultat non disponible
 /// Absence de résultat due à la nature des choses
 e Estimation
 p Résultat provisoire
 r Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
 n.s résultat non significatif
 euro
 M Million
 Md Milliard

Sommaire

Synthèse régionale	4
Pas de signe d'amélioration en 2014	
Contexte national	5
En 2014, l'économie française croît faiblement, le pouvoir d'achat des ménages accélère	
Emploi salarié	6
L'emploi salarié résiste mieux en Corse que sur le continent	
Chômage et politique d'emploi	8
Le marché du travail régional s'enlise	
Démographie d'entreprises	10
Le statut d'auto-entrepreneur porte la reprise des créations d'entreprises	
Agriculture	12
Une campagne agricole contrastée et affectée par la sécheresse et des problèmes sanitaires	
Construction	14
Encore une année défavorable pour la construction et les ventes de logements neufs	
Tourisme	16
La clientèle française n'est pas au rendez-vous	
Transport	18
Nouvelle hausse de l'aérien au détriment du maritime	
Définitions	20

Synthèse régionale

Pas de signe d'amélioration en 2014

Magali Bonnefont, Insee Corse

En 2014, comme en 2013, de nombreux voyants de l'économie insulaires restent ou passent au rouge.

En particulier, le trafic global de passagers marque un coup d'arrêt et la fréquentation touristique baisse dans les hôtels et les campings. Le marché du travail continue de se dégrader et la construction demeure en berne.

Pourtant, l'emploi salarié se maintient, les créations d'entreprises repartent à la hausse et, dans une campagne agricole contrastée, vins et clémentines tirent leur épingle du jeu.

Stabilité des flux de transport de passagers...

En 2014, le nombre de passagers accueillis dans les ports et aéroports de Corse, hors croisiéristes, est stable : 7,4 millions de passagers sur les lignes régulières et charter.

Les trafics aériens continuent de progresser (+ 4 % sur un an) toujours portés par l'essor des Low Cost, compensant ainsi un nouveau recul des lignes régulières maritimes (- 4 %) du fait d'un net recul sur les lignes françaises.

Par ailleurs, les trafics de marchandises sont encore en baisse.

... et baisse de la fréquentation touristique des hôtels et campings

Après deux années de progression en 2012 et 2013, l'année 2014 a été marquée en Corse, comme sur le pourtour méditerranéen, par une baisse de la fréquentation touristique (6,8 millions de nuitées soit - 7,6 %).

Cette moindre fréquentation a touché aussi bien les hôtels (- 5,4 %) que les campings (- 9,1 %) et est principalement imputable au recul des nuitées françaises (respectivement de - 7,3 % et - 12,8 %).

Seuls les hôtels classés 4 étoiles et plus bénéficient d'une hausse de fréquentation (+ 5 %).

Nouvelle dégradation du marché du travail

La situation du marché du travail continue de se dégrader. Au dernier trimestre 2014, le taux de chômage régional s'établit à 10,6 % de la population active contre 10,0 % au niveau France métropolitaine. L'écart structurel entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud s'accroît pour atteindre 2 points.

Ainsi, fin décembre, 24 570 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi, soit 2 860 personnes de plus qu'en 2013. La situation des seniors et des demandeurs d'emploi de longue durée est particulièrement préoccupante (+ 21 % et + 33 %).

Parallèlement, le nombre d'offres d'emploi collectées par Pôle emploi continue de reculer (- 2 700 offres).

La construction toujours en berne

En 2014, le marché de l'immobilier du neuf reste mal orienté. Les mises en vente de logements neufs ont continué de baisser (- 16 %). Le repli des ventes a été aussi marqué (- 16 %), il concerne aussi bien les maisons que les appartements. En conséquence, le stock de logements invendus en fin d'année demeure élevé.

Le nombre de permis de construire accordés dans la région demeure en recul (- 14 %). La baisse est toutefois plus modérée qu'en 2013 (- 30 %). Elle est due au repli des logements individuels, le nombre d'autorisations de logements collectifs et en résidence restant stable par rapport à l'année précédente.

Ces évolutions suivent les tendances nationales qui enregistrent aussi une baisse de la commercialisation et des autorisations des logements neufs.

Pourtant l'emploi salarié se maintient

Contrairement à la tendance en France métropolitaine, en 2014, en Corse, l'emploi salarié marchand non agricole progresse très légèrement (+ 0,1 %).

Cette croissance, inférieure à celles des années précédentes, est portée par l'industrie (+ 0,3 %) et le tertiaire (+ 0,9 %), en particulier les services.

Au contraire, le transport s'affaiblit (- 0,9 %) et la construction continue de

perdre des emplois (- 400 emplois sur un an).

Au niveau départemental, l'emploi est stable en Corse-du-Sud et augmente légèrement en Haute-Corse, compensant ainsi en partie la baisse subie en 2013 dans ce département.

Légère reprise de la création d'entreprise portée par les auto-entrepreneurs

En 2014, la création d'entreprises marque une reprise (+ 2,7 %), après la baisse observée en 2013. La région suit en cela la tendance nationale (+ 2,6 %). C'est le régime de l'auto-entreprise qui porte cette croissance au niveau départemental comme au niveau régional (+ 6,4 %).

Le nombre de défaillances d'entreprises continue également à augmenter en 2014 comme en 2013 pour l'ensemble de la Corse (+ 2,8 %). Mais la Corse-du-Sud enregistre une amélioration alors que la situation de la Haute-Corse se dégrade à nouveau.

Dans une campagne agricole contrastée, vins et clémentines tirent leur épingle du jeu

Les conditions climatiques de l'année ont affecté les productions végétales et animales. Le contexte sanitaire a également pénalisé certaines productions : cynips pour la châtaigne, fièvre catarrhale ovine (FCO) pour les petits ruminants. Cependant, les productions insulaires phares (viticulture, clémentine) tirent leur épingle du jeu.

Cinq nouvelles reconnaissances sont venues enrichir la gamme des produits bénéficiant d'une garantie officielle nouveaux signes de qualité. Cela renforce la dynamique engagée depuis plusieurs années en faveur de l'identification et la valorisation des produits agricoles insulaires.

Contexte national

En 2014, l'économie française croît faiblement, le pouvoir d'achat des ménages accélère

Laurent Clavel, Direction des études et synthèses économiques, Insee

Légère accélération de l'activité mondiale

En 2014, l'activité mondiale accélère légèrement : la reprise s'affermi dans les pays avancés, tandis que la croissance fléchit dans la plupart des pays émergents.

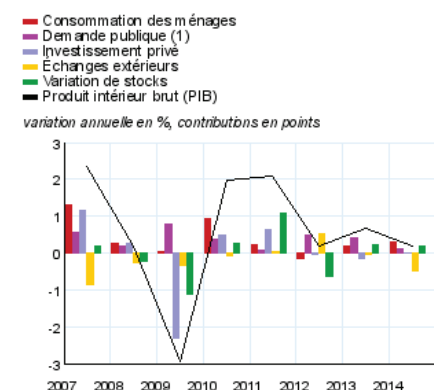
Dans les pays avancés, l'accélération de l'activité recouvre un décalage conjoncturel entre d'une part les pays anglo-saxons et d'autre part la zone euro. Ainsi, l'activité progresse à un rythme soutenu dans les premiers. La zone euro, en revanche, après deux années de contraction de l'activité, ne renoue que timidement avec la croissance et les hétérogénéités y restent fortes. La croissance de la zone se redresse surtout à la fin de l'année, sous l'effet notamment de deux *stimuli* extérieurs : d'une part le prix du pétrole baisse fortement au second semestre, d'autre part l'euro se déprécie nettement par rapport au dollar.

Dans les pays émergents, l'activité ralentit pour la quatrième année consécutive, sous l'effet de l'essoufflement de la croissance chinoise, mais aussi de la dégradation dans plusieurs autres grands pays, notamment le Brésil et la Russie.

L'économie française croît faiblement

En 2014, le PIB de la France progresse de 0,2 % après +0,7 % en 2013 (*figure 1*).

1 Évolution du PIB en volume et contribution à cette évolution



Source : Insee, comptes nationaux, base 2000

La demande intérieure hors stocks est le principal contributeur à la croissance du PIB, à hauteur de +0,5 point, comme en 2013 (*figure 2*). La consommation des ménages accélère légèrement (+0,6 % après +0,4 % en 2013). La demande intérieure est également soutenue par le dynamisme des dépenses de consommation des administrations publiques (+1,6 %, comme en 2013), tandis que leur investissement recule fortement (-6,9 % après +0,1 % en 2013). L'investissement des entreprises non financières se redresse (+2,0 % après +0,5 % en 2013), alors que l'investissement des ménages, principalement en logements, se replie pour la troisième année consécutive (-5,3 % en 2014). Au total, l'investissement de l'ensemble des secteurs se replie en 2014 (-1,2 %) plus fortement qu'en 2013 (-0,6 %).

En 2014, les exportations gagnent en dynamisme (+2,4 % après +1,7 % en 2013). Mais les importations accélèrent plus vivement (+3,8 %, après +1,7 %). Au total, la contribution des échanges extérieurs à la croissance du PIB devient négative (-0,5 point après une contribution neutre en 2013).

Par branche, l'activité est portée par les services marchands (+0,5 % après +0,7 %), les services non marchands (+1,0 % après +1,2 %) et l'agriculture (+8,5 % après -1,9 %). L'activité de la branche énergie-eau-déchets se replie fortement (-2,1 % après +2,2 % en 2013), en raison d'un climat doux en début comme en fin d'année. La construction recule fortement (-3,6 %), après une quasi-stabilisation en 2013 (+0,1 %). L'activité dans l'industrie manufacturière se replie (-0,7 % après +0,5 %).

Le pouvoir d'achat rebondit

Le pouvoir d'achat rebondit (+1,1 % après -0,1 % en 2013). En termes nominaux, le revenu des ménages gagne en dynamisme (+1,1 % après +0,7 % en 2013), alors que les prix de la consommation décélèrent de nouveau nettement (0,0 % après +0,8 % en 2013).

L'emploi total croît légèrement

L'emploi salarié marchand non agricole recule légèrement (-0,2 %), en raison du faible rythme de croissance de l'activité. Mais, grâce aux créations nettes d'emplois dans les branches non marchandes, principalement des contrats aidés (notamment la montée en charge des emplois d'avenir), l'emploi total augmente en moyenne sur l'année (+0,3 %) et le taux de chômage est quasi stable en moyenne annuelle (10,2 % après 10,3 % en 2013).

2 Le PIB et les opérations de biens et services

	Évolution en volume aux prix de l'année précédente (en %)			2014 en milliards d'euros	Contribution à la croissance du PIB en volume
	2012	2013	2014		
Produit intérieur brut (PIB)	0,2	0,7	0,2	2 060,9	0,2
Importations	0,7	1,7	3,8	630,1	-1,2
Consommation effective des ménages, dont :					
- dépense des ménages	0,2	0,6	0,9	1 464,8	0,7
- dépense individualisable des administrations	-0,3	0,4	0,6	1 094,9	0,3
Consommation collective des administrations publiques	1,5	1,6	1,6	546,0	0,4
Formation brute de capital fixe, dont :					
- entreprises non financières	1,4	1,9	0,8	175,9	0,1
- ménages	0,2	-0,6	-1,2	443,1	-0,3
- administrations publiques	-0,2	0,5	2,0	248,8	0,2
Variations de stocks (contribution à la croissance)	-2,1	-1,5	-5,3	98,8	-0,3
Exportations	1,8	0,1	-6,9	75,2	-0,3
Exportations	-0,6	0,2	0,2	10,0	0,2
Exportations	2,5	1,7	2,4	593,6	0,7

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010

Emploi salarié

L'emploi salarié résiste mieux en Corse que sur le continent

En 2014, en Corse, l'emploi salarié marchand non agricole progresse très légèrement, à un rythme toutefois moins soutenu que les deux années précédentes, tandis qu'il recule au niveau national. Cette croissance est portée par l'industrie et le tertiaire, en particulier les services. Le transport s'affaiblit et la construction continue de perdre des emplois.

Au niveau départemental, l'emploi est stable en Corse-du-Sud et augmente légèrement en Haute-Corse, compensant ainsi en partie la baisse subie en 2013 dans ce département.

Yannig Pons, Insee Corse

En 2014, la dégradation de la conjoncture perdure du point de vue de l'emploi salarié au niveau national comme au niveau régional. En Corse, cela se traduit par un nouveau ralentissement des évolutions de l'emploi salarié marchand non agricole. Il progresse faiblement de 0,1 % (après + 0,3 % en 2013 et + 1,2 % en 2012). La situation est toutefois moins défavorable qu'au niveau national où l'emploi se replie de 0,5 %.

Les évolutions départementales sont relativement proches : l'emploi est stable en Corse-du-Sud alors qu'il progresse très légèrement en Haute-Corse malgré une baisse plus prononcée dans la construction (*figure 1*). Les évolutions des deux dernières années étaient inverses : la Corse-du-Sud avait davantage vu son emploi progresser que la Haute-Corse.

La relative résistance de l'emploi au niveau régional ne permet cependant pas de contenir la hausse du chômage qui augmente dans les deux départements. Par ailleurs, elle cache des disparités sectorielles importantes, avec notamment des pertes élevées dans la construction.

La construction essuie les pertes les plus lourdes

Moteur de l'emploi insulaire pendant de nombreuses années, la construction subit un déclin continu depuis 2009 (*figure 3*).

En 2014, les effectifs y chutent de 3,5 %. Cela représente environ 400 emplois en moins. Ce repli est identique à celui observé au niveau national. Son impact est toutefois plus fort en Corse puisque la

construction a un poids près de deux fois plus important que sur le continent.

Cette détérioration impacte plus brutalement la Haute-Corse qui regroupe près des trois quarts des pertes. Cela se traduit pour la Haute-Corse par une décroissance de 5,6 % contre - 1,7 % pour la Corse-du-Sud.

Par ailleurs, on observe depuis 2010 un développement du recours aux salariés étrangers détachés dont les effectifs passent de 1 070 en 2010 à 2 185 en 2014. Par rapport à 2013, le recours à ces salariés est toutefois en baisse de 20 %. Le secteur de la construction représente 70 % de ces salariés étrangers détachés dans la région (source Direccte).

Le tertiaire marchand continue de créer des emplois

En 2014, l'emploi dans le tertiaire marchand continue de progresser dans la région (+ 0,9 % contre + 0,1 % au niveau national), mais plus lentement qu'en 2013 (+ 1,3 %).

Cette hausse est principalement portée par la Haute-Corse (+ 1,5 %). En effet, l'emploi tertiaire ne progresse que de 0,4 % en Corse-du-Sud.

Cette dynamique d'ensemble reflète cependant des résultats sectoriels contrastés.

Les activités de transport et d'entreposage représentent le seul secteur concerné par une baisse de l'emploi (*figure 2*) et celle-ci est plus importante qu'au niveau national.

Dans le commerce, l'emploi progresse de 0,3 % après des hausses de 0,1 % les deux années précédentes, alors qu'il diminue toujours au niveau national (- 0,5 %). A l'inverse de 2013, ce secteur se porte mieux en Haute-Corse, où le nombre d'emplois augmente de 0,7 % alors qu'il est stable en Corse-du-Sud.

L'emploi dans l'hébergement-restauration croît faiblement au regard de l'évolution nationale (0,3 % contre + 0,8 %) et de l'année précédente (+ 3 %).

Les services financiers, immobiliers et d'information et communication sont les activités les plus dynamiques, suivis des services aux entreprises et aux ménages (respectivement + 2 % et + 0,9 %). Dans ces secteurs, l'emploi progresse de surcroît plus vite en Corse que sur le continent.

Une tendance favorable pour l'emploi industriel

En 2014, avec une progression de 0,3 %, le secteur industriel continue à créer des emplois après la hausse importante de 2013 (+ 1,6 %). Dans le même temps, l'emploi industriel recule de 1,2 % au niveau national.

A l'inverse de 2013, la progression de l'emploi industriel régional est imputable à la Haute-Corse où il croît de 0,8 % tandis qu'il baisse de 0,1 % en Corse-du-Sud.

Le nombre d'emplois diminue de 2,1 % dans l'agro-alimentaire mais progresse de 0,4 % dans l'énergie et de 2,5 % dans les autres branches industrielles (fabrication de meubles, bijoux, articles médicaux ...).

Pour en savoir plus

Notes de conjoncture trimestrielles. Insee Conjoncture Corse, n° 1 à 4, 1^{er} au 4^e trimestre 2014

1 Emploi salarié des secteurs principalement marchands par département et par secteur

en %

2014 T4 (en milliers)	Glissement annuel					Total
	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Commerce	dont Intérim	
Corse-du-Sud	33,1	-0,1	-1,7	0,4	-0,0	37,2
Haute-Corse	31,3	0,8	-5,6	1,5	0,7	37,2
Corse	64,4	0,3	-3,5	0,9	0,3	37,2

Note : Données CVS

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emplois

2 Emploi salarié des secteurs principalement marchands

en %

Secteur d'activité NAF rév. 2 2008	2014 T4 (en milliers)	Glissement annuel		Glissement annuel moyen 2014/2009 (1)	
	Corse	Corse	France métropolitaine	Corse	France métropolitaine
Industrie	6,5	0,3	-1,2	1,8	-2,0
Industrie agro-alimentaire	2,4	-2,1	0,1	1,9	-0,4
Energie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	1,9	0,4	1,0	4,4	0,2
Biens d'équipement	0,1	12,7	-1,4	-7,6	-2,8
Matériels de transport	0,2	0,0	-2,7	-1,5	-2,0
Autres branches industrielles	1,8	2,5	-1,7	0,4	-2,9
Construction	10,9	-3,5	-3,5	0,3	-1,5
Tertiaire marchand	47,0	0,9	0,1	1,3	0,3
Commerce	16,1	0,3	-0,5	0,8	-0,2
Transports	6,4	-0,9	-0,5	-0,6	-0,3
Hébergement - restauration	8,6	0,3	0,8	3,0	0,9
Information - communication	1,2	2,3	0,8	-1,3	0,3
Services financiers	2,4	2,3	0,5	2,7	0,2
Services immobiliers	1,0	8,0	-0,1	2,2	-0,5
Services aux entreprises	7,2	2,0	0,8	2,2	0,9
Services aux ménages	3,8	0,9	0,8	1,3	0,7
Intérim	0,3	37,2	0,1	2,3	1,1
Total	64,4	0,1	-0,5	1,2	-0,4

Note : Données CVS

(1) glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

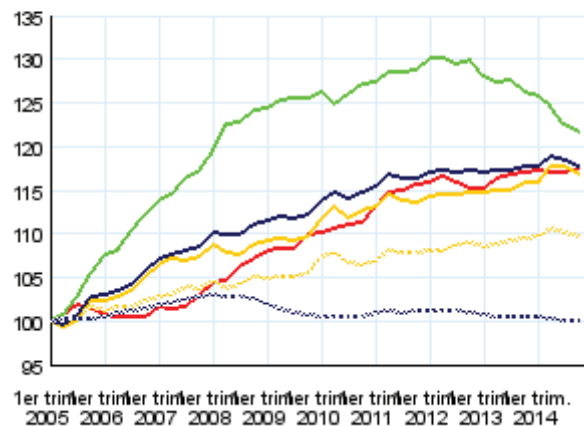
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emplois

3 Évolution trimestrielle de l'emploi salarié des secteurs principalement marchands en Corse

— Industrie
— Construction
— Tertiaire principalement marchand hors intérim
— dont Commerce
— Emploi hors intérim Corse
— Emploi hors intérim France métropolitaine

en indice base 100 au 2005 T1



Note : Données CVS

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, estimations d'emplois

Chômage et politique d'emploi

Le marché du travail régional s'enlise

Au dernier trimestre 2014, le taux de chômage régional s'établit à 10,6 % de la population active contre 10,0 % au niveau France métropolitaine. Fin décembre, 24 570 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi, soit 2 860 personnes de plus qu'en 2013. Cette année encore la situation des seniors et des demandeurs d'emploi de longue durée reste préoccupante et le nombre d'offres d'emploi collectées par Pôle emploi continue de reculer.

Céline Maïsani-Inzaïna, Directrice de Corse

Après avoir franchi la barre des 10 % au 3^e trimestre 2014, le taux de chômage régional poursuit le mouvement de hausse amorcé en 2009 pour s'établir à 10,6 % de la population active à la fin de l'année. Il progresse de 0,8 point sur un an et s'éloigne ainsi un peu plus du taux national (10,0 %, + 0,4 point sur un an) (*figure 1*).

Au niveau départemental, le taux de chômage demeure plus important en Haute-Corse (11,6 %) qu'en Corse-du-Sud (9,6 %) (*figure 2*). L'écart entre les deux départements ne cesse de s'amplifier depuis plusieurs années pour atteindre 2 points fin 2014, soit le différentiel le plus élevé depuis 1993.

Près de 2 860 demandeurs d'emploi de plus sur un an

Sur l'ensemble de l'année 2014, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi n'a cessé de croître.

Fin décembre, en données brutes, ils sont 24 570 à rechercher activement un emploi, soit près de 2 860 demandeurs d'emploi supplémentaires par rapport à l'année précédente. Avec une hausse de la demande d'emploi de 13 % sur un an, le marché du travail régional se dégrade de façon plus marquée qu'en début d'année (+ 9 % sur un an en janvier 2014) et à un rythme deux fois plus soutenu qu'au niveau France métropolitaine (*figure 3*).

La Corse enregistre ainsi la plus forte progression annuelle toutes régions françaises confondues.

Les deux départements de l'île sont concernés par cette tendance défavorable mais la Haute-Corse est davantage impactée. Dans ce département, le nombre de demandeurs d'emploi progresse de 15 % sur un an contre 11 % en Corse-du-Sud.

Une situation préoccupante pour les demandeurs d'emploi seniors

La dégradation du marché du travail n'épargne aucune tranche d'âge mais les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus restent les plus impactés.

Alors que les jeunes âgés de moins de 25 ans ont bénéficié de sept mois consécutifs de baisse, le nombre de seniors inscrits à Pôle emploi ne cesse de croître depuis 2008. Fin décembre 2014, 5 500 demandeurs d'emploi de catégories ABC sont âgés de 50 ans ou plus en Corse en progression 21 % par rapport à l'année précédente, soit 930 demandeurs d'emploi supplémentaires pour cette tranche d'âge. La situation de ce public est préoccupante car non seulement il progresse plus vite que les jeunes (+ 6 %) et les 25-49 ans (+ 13 %) mais également de façon nettement plus marquée que dans les autres régions métropolitaines. Cette année encore, la Corse arrive en tête des régions

enregistrant la plus forte hausse annuelle pour ce public.

Dans ce contexte où l'accès ou le retour à l'emploi semble de plus en plus difficile, les demandeurs d'emploi de longue durée ne cessent de croître. Bien que leur part dans la demande d'emploi reste inférieure à la part nationale, celle-ci progresse de façon continue avec trois demandeurs d'emploi sur dix inscrits depuis plus d'un à Pôle emploi fin 2014 contre deux sur dix cinq ans auparavant. (*figure 3*).

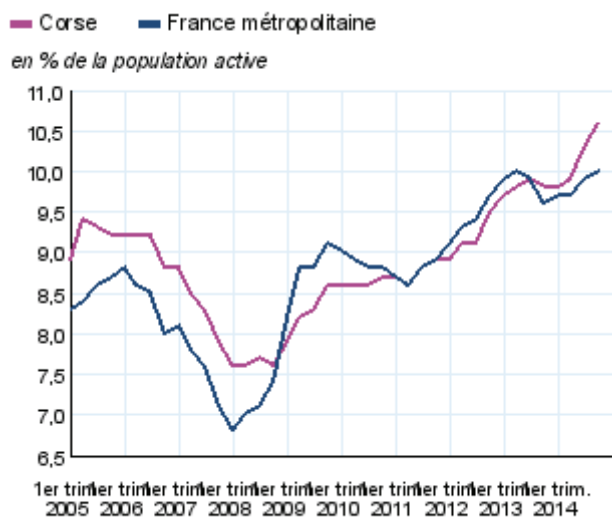
Fort recul des offres d'emploi collectées par Pôle emploi

La forte baisse du nombre d'offres d'emploi déposées par les entreprises auprès de Pôle emploi témoigne également d'un contexte conjoncturel dégradé. En effet, le mouvement de repli amorcé en 2011 se poursuit en 2014 avec près de 2 700 offres de moins sur un an. Ce recul concerne l'ensemble des offres d'emploi quel que soit le type de contrat proposé.

Le secteur tertiaire, qui concentre huit offres sur dix, enregistre à lui seul une baisse de plus de 2 000 offres sur un an (6 300 offres de moins sur 3 ans), suivi par la construction avec 260 offres de moins qu'en 2013.

Pour en savoir plus

- [Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse, n° 1 à 4, 1^{er} au 4^e trimestre 2014](#)
- [Chiffres marché du travail - Site de la Direccte](#)

1 Evolution trimestrielle du taux de chômage⁴

Note : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

2 Taux de chômage

en % de la population active

	2013 T4	2014 T1	2014 T2	2014 T3	2014 T4 (p)	Évolution 2014T4/2013T4 (en points de %)
Corse-du-Sud	9,0	9,1	9,1	9,4	9,6	0,6
Haute-Corse	10,5	10,6	10,8	11,1	11,6	1,1
Corse	9,8	9,8	9,9	10,3	10,6	0,8
France métropolitaine	9,6	9,7	9,7	9,9	10,0	0,4

p : données provisoires

Note : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

3 Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au 31/12/2014 (en milliers)		Glissement annuel (en %) (1)	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C	Catégorie A
Hommes	11,5	10,2	15,6	14,3
Femmes	13,1	10,9	11,1	10,4
Moins de 25 ans	3,8	3,4	6,1	4,5
25 à 49 ans	15,3	13,0	12,7	11,9
50 ans ou plus	5,5	4,7	20,5	20,0
Inscrits depuis un an ou plus	6,5	nd	32,9	nd
Corse	24,6	21,1	13,2	12,3
France métropolitaine	5 291,8	3 552,9	6,4	5,4

nd : données non disponibles.

(1) : évolution de l'indicateur entre le 31/12/2013 et le 31/12/2014

Note : données brutes.

Sources : Pôle emploi ; DARES.

Démographie d'entreprises

Le statut d'auto-entrepreneur porte la reprise des créations d'entreprises

En 2014, la création d'entreprises marque une reprise, après la baisse observée en 2013. La région suit en cela la tendance nationale. C'est le régime de l'auto-entreprise qui porte cette croissance au niveau départemental comme au niveau régional.

Le nombre de défaillances d'entreprises continue également à augmenter en 2014 comme en 2013 pour l'ensemble de la Corse. Mais la Corse-du-Sud enregistre une amélioration alors que la situation de la Haute-Corse continue de se dégrader.

Valérie Ferré, Insee Corse

Avec 3 818 unités créées en 2014, la création d'entreprises enregistre en Corse une hausse de 2,7 % sur un an, après un recul de 4 % en 2013. La région suit ainsi la tendance nationale car en France métropolitaine, les créations ont augmenté de 2,6 % en un an, après une baisse équivalente l'année précédente. Au niveau des départements, la hausse est plus importante en Corse-du-Sud avec 3,9 % d'unités supplémentaires contre 1,5 % pour la Haute-Corse. (*figure 1*).

Nouvel engouement pour le statut d'auto-entrepreneur

Après plus de 5 ans d'existence, le statut d'auto-entrepreneur connaît un nouvel engouement en 2014. En effet, le nombre d'auto-entreprises créées en Corse croît de 6,4 % sur un an, alors qu'il semblait s'essouffler (- 21 % l'année précédente). Cette tendance, identique à celle constatée au niveau national (croissance de 3,5 % pour une baisse de 10,2 % l'année précédente).

Cette hausse du nombre de créations d'auto-entreprises se retrouve également dans les deux départements : + 8,2 % pour la Corse-du-Sud et + 5,3 % pour la Haute-Corse.

Ainsi, les créations d'auto-entreprises représentent 47 % de l'ensemble des créations (51 % au niveau national). Elles expliquent l'essentiel de la croissance globale de la création d'entreprises en Corse.

Les créations des entreprises individuelles en recul, celles des sociétés en hausse

Au niveau régional en effet, la création d'entreprises individuelles, hors auto-entreprises, enregistre une baisse de 1,8 % sur un an. En Haute-Corse, le volume de création de ces structures est en repli en

2014 (- 6,6 %). En Corse-du-Sud, leur taux de croissance est en revanche dynamique (12,6 %) mais il succède à une baisse marquée l'année précédente (- 20 %).

L'immatriculation de nouvelles sociétés augmente de 4,4 % en France métropolitaine. Il est beaucoup moins dynamique en région (+ 0,6 %) et cette croissance est imputable uniquement à la Haute-Corse (+ 3,6 % contre une baisse de 5,6 % en Corse du Sud).

Régime de l'auto-entrepreneur :

Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le régime offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

Évolution sectorielle contrastée

Les différences départementales reflètent également des disparités d'évolution sectorielles (*figure 2*).

Le secteur du CTHR (Commerce, Transport, Hôtellerie et Restauration) est le plus créateur, avec 1 002 entreprises nouvelles en 2014.

C'est toutefois le seul secteur d'activité touché par une baisse des créations d'entreprises entre 2013 et 2014, à la fois en région (- 7,4 %) et au niveau des départements (respectivement - 6,2 % pour la Corse-du-Sud et - 8,6 % pour la Haute-Corse). Cette tendance contraste avec l'évolution de ce secteur à l'échelle nationale qui enregistre une hausse 3,3 % sur un an.

Entre 2013 et 2014, tous les autres secteurs d'activité enregistrent une augmentation globale des créations d'entreprises au

niveau régional. Le secteur des services aux particuliers connaît même un nombre supérieur à celui de 2009, date d'entrée en vigueur du statut d'auto-entrepreneur qui avait fortement dynamisé la création d'entreprises.

Dans la construction, la Corse-du-Sud avec 456 enregistrements (soit une hausse de 7,3 %), porte la hausse régionale du secteur. En effet, la Haute-Corse suit la tendance nationale avec une baisse de 2,9 % (406 enregistrements).

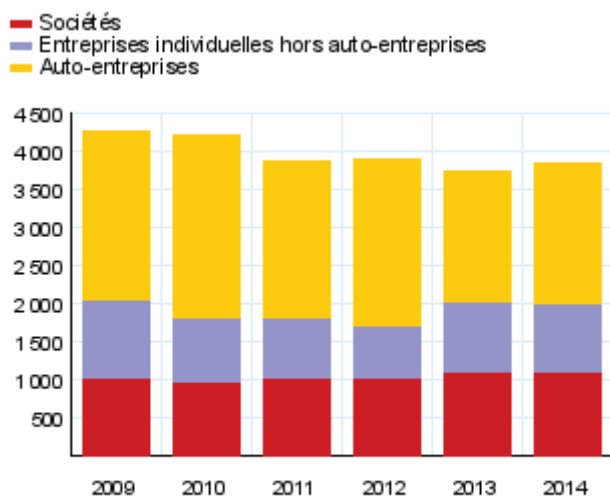
La Corse enregistre une défaillance d'entreprise par jour en moyenne

Le cumul annuel du nombre de défaillances d'entreprises continue à augmenter en Corse et ce depuis 2012. (*figure 3*). En 2014, 365 défaillances ont été enregistrées soit une hausse de 2,8 % sur un an. Toutefois, en évolution trimestrielle, la fin de l'année 2014 pourrait laisser présager d'une inversion de tendance.

On constate une tendance à l'amélioration pour la Corse-du-Sud (176 défaillances soit une baisse de 9,7 % par rapport à 2013) et à la dégradation en Haute-Corse (189 défaillances soit une augmentation de 18,1 % sur l'année).

Un tiers des défaillances d'entreprises sont des unités du secteur de la construction et un tiers relèvent du secteur CTHR. Dans ces deux gros secteurs de l'économie régionale, la tendance des défaillances est toutefois à la baisse par rapport à 2013 (respectivement - 2,3 % et - 4,7 %) (*figure 4*).

1 Créations d'entreprises dans la région Corse

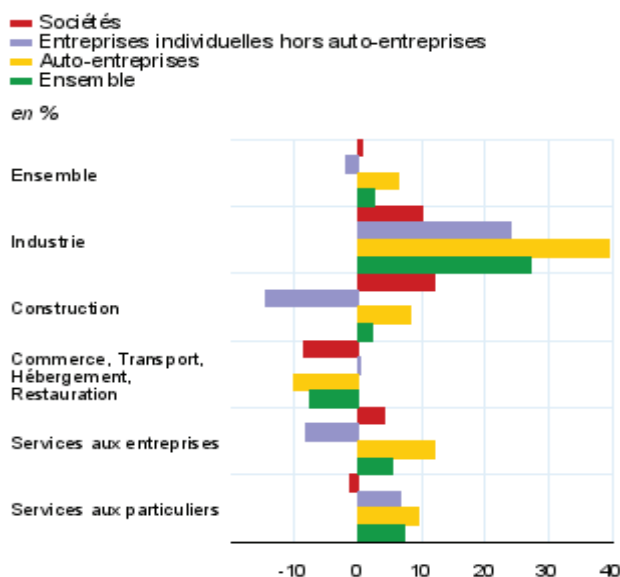


Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Note : nombre de créations brutes.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

2 Évolution annuelle du nombre de créations d'entreprises entre 2013 et 2014 dans la région Corse

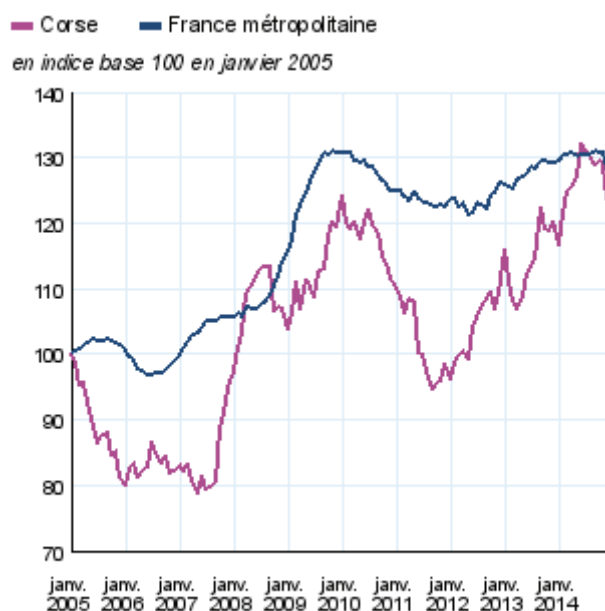


Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

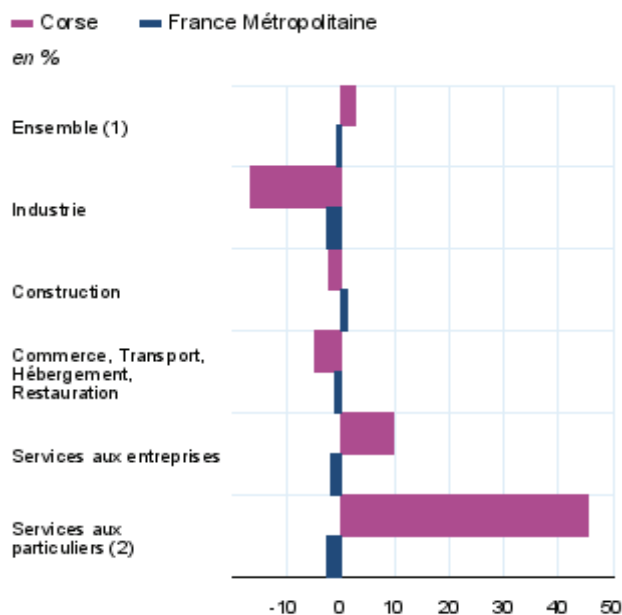
3 Évolution des défaillances d'entreprises dans la région Corse



Note : données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.

Source : Banque de France, Fiben (extraction du 9/2/15).

4 Évolution des défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité entre 2013 et 2014 dans la région Corse



(1): y compris agriculture.

(2): hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités.

Note : données brutes, en date de jugement.

Source : Banque de France, Fiben (extraction du 9/2/15).

Pour en savoir plus

- « Hausse des créations d'entreprises en 2014, notamment des sociétés » - Insee n°1534 - janvier 2015
- Source : Création d'entreprises
- Source : Défaillance d'entreprises

Agriculture

Une campagne agricole contrastée et affectée par la sécheresse et des problèmes sanitaires

Les conditions climatiques de l'année ont affecté les productions végétales et animales. Le contexte sanitaire a également pénalisé certaines productions : cynips pour la châtaigne, fièvre catarrhale ovine (FCO) pour les petits ruminants. Cependant, les productions insulaires phares (viticulture, clémentine) tirent leur épingle du jeu. De plus, l'obtention de nouveaux signes de qualité renforce la dynamique engagée depuis plusieurs années en faveur de l'identification et la valorisation des produits agricoles insulaires.

Florence Hamann, Draaf de Corse - Srise

En 2014, l'hiver et surtout l'automne ont été particulièrement doux.

Comme en 2013, l'année a été marquée par des précipitations supérieures à la normale, avec de fortes disparités selon les saisons : précipitations très abondantes au premier trimestre et en novembre, sécheresse en fin d'été et début d'automne (*figures 1 et 2*).

Le rendement des prairies fortement affecté par la météo

La production fourragère déjà contrariée par les fortes pluies de début d'année, a été gravement affectée par le déficit hydrique estival. Ce sont les prairies naturelles qui ont le plus souffert avec des baisses de rendement de plus d'un tiers. Dès le printemps, les éleveurs ont du recourir à des achats de fourrage produit localement ou en provenance de la France continentale.

De bonnes vendanges

La production totale de vin est estimée à 363 000 hectolitres, en régression de 5 % par rapport à 2013 qui avait été une très bonne année pour la viticulture. Cette production est satisfaisante, elle reste supérieure à la moyenne des cinq dernières années. La plus grande partie des volumes produits sont des vins typés et de qualité : en 2014, 62 % sont des vins IGP (Identification géographique protégée) et 31 % des vins AOP (Appellation d'origine protégée) (*figure 3*).

Situation contrastée pour les fruits

Dans la région, la production fruitière dominante est la clémentine de Corse

(IGP) (*figure 4*). Avec près de 33 700 tonnes récoltées, la campagne clémentine 2014 est une bonne récolte avec un rendement en hausse de 12 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

La production de kiwis, estimée à 2 600 tonnes, est sur le déclin depuis plusieurs années : les surfaces diminuent et le verger vieillit.

Il en est de même pour les prunes à pruneaux ; le pruneau de Corse résiste mal à la notoriété de l'IGP pruneau d'Agen et à la concurrence internationale.

La production de la châtaigneraie a souffert de la sécheresse mais surtout de la présence du cynips qui a entraîné jusqu'à 80% de pertes dans certaines régions de Haute-Corse. Les 140 tonnes récoltées en 2014 pour la Corse représentent moins d'un tiers de la production de l'année précédente pour des surfaces en production équivalentes.

Une production d'olives marquée par l'alternance

La campagne 2013-2014 est une mauvaise année pour l'olive en lien avec le phénomène de l'alternance (succession d'années à forte et faible quantité produite). La récolte de la campagne est inférieure à 500 tonnes contre 2625 tonnes pour la campagne précédente (2012-2013).

Difficile campagne pour les productions animales

Le cheptel bovin se maintient alors que les cheptels de petits ruminants (ovins et caprins) ont tendance à diminuer.

Les tonnages d'animaux de boucherie abattus en abattoir ont régressé de 306 tonnes (- 12 %). Seuls les abattages de bovins sont quasiment stables (- 2 %). Au cours de l'année 2014, le classement des carcasses selon leur conformation et état d'engraissement s'est mis en place progressivement dans les abattoirs.

Les collectes de lait par les laiteries sont également en baisse. En 2014, 60 000 hectolitres de lait de brebis et 9 100 hl de lait de chèvre ont été collectés contre respectivement 62 500 hl et 9 800 hl en 2013 (*figure 5*).

Grâce aux campagnes de vaccination obligatoire des ruminants domestiques, la FCO (fièvre catarrhale ovine) a marqué le pas avec seulement 31 foyers confirmés en 2014 sur les 177 foyers déclarés depuis le début de l'épizootie en septembre 2013.

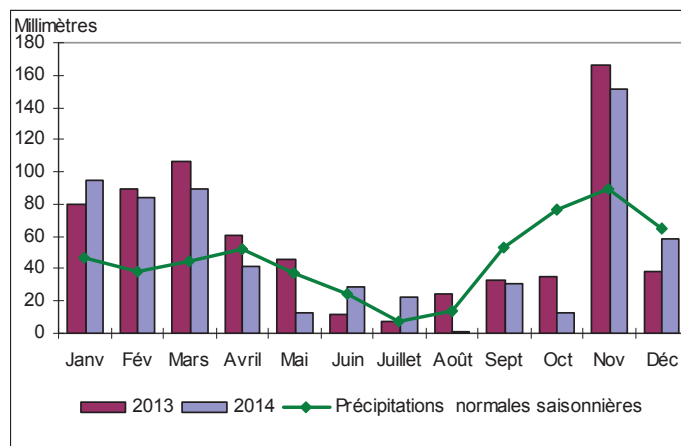
Les signes officiels de la qualité et de l'origine : les nouveaux espoirs de l'agriculture corse

Cette année, cinq nouvelles reconnaissances sont venues enrichir la gamme des produits bénéficiant d'une garantie officielle : AOP pour la Coppa de Corse-Coppa di Corsica, le Jambon sec de Corse – Prisuttu et le Lonzu de Corse – Lonzu en mai 2014, IGP pour la Noisette de Cervione – Nuciola di Cervioni (avril 2014) et le Pomelo de Corse (octobre 2014) et label rouge pour la Clémentine (septembre 2014).

Pour en savoir plus

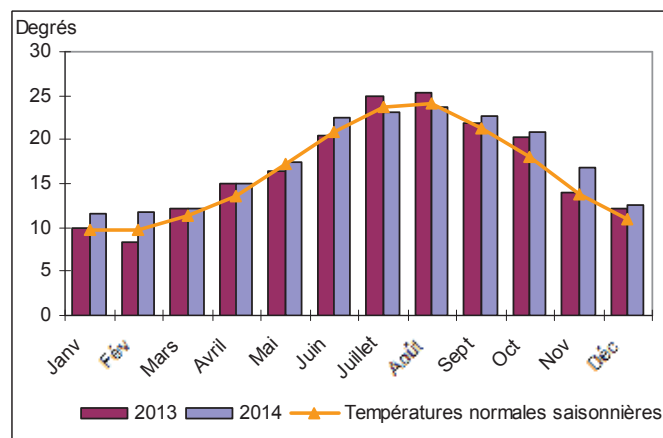
- [Agreste - Région Corse](#)
- [Atlas agricole Corse édition 2015 - Draaf de Corse - Srise](#)

1 Précipitations moyennes 2013-2014



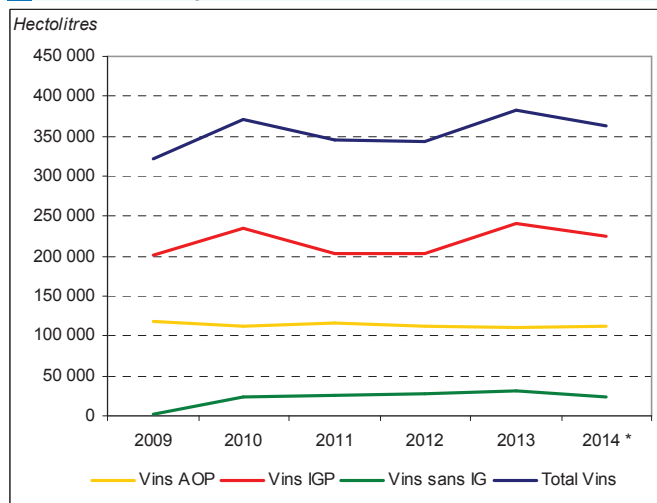
Source : Météo France.

2 Températures moyennes 2013-2014



Source : Météo France

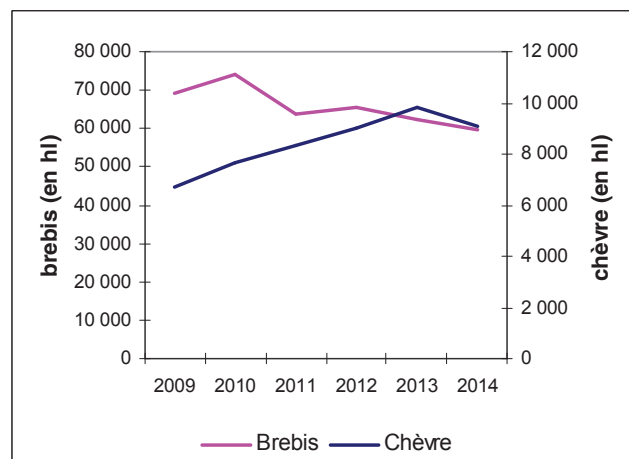
3 Evolution de la production de vin



* : Données semi-définitives.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (SAA)

5 Evolution des livraisons de lait aux laiteries



Source : Agreste - Enquête annuelle laitière (EAL)

4 Rendement et production des vergers purs et associés

Produit	Rendement (100 kg/ha)				Production récoltée des vergers purs et associés (100 kg)			
	2011	2012	2013	2014*	2011	2012	2013	2014*
Clémentines	204	255	151	217	285 400	340 140	254 380	336 825
Pamplemousses	176	207	271	208	32 860	31 400	38 540	29 540
Actinidia (Kiwi)	116	73	115	87	46 400	25 915	38 000	26 000
Pêches, nectarines et brugnons	200	200	169	182	62 836	58 800	44 636	48 177
Prunes à pruneaux	27	21	2	2	9 531	6 993	320	90
Olives	10	2	12	2	21 010	4 471	26 250	4 770
Amandes	2	8	3	8	1 310	3 523	975	2 675
Châtaignes	2	5	4	1	2 400	6 371	4 320	1 400

* : Données semi-définitives.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (SAA)

Construction

Encore une année défavorable pour la construction et les ventes de logements neufs

En 2014, le nombre de logements autorisés à la construction demeure en repli, toutefois plus modéré qu'il y a un an. Seuls les logements individuels enregistrent une baisse, le nombre de logements collectifs et en résidence reste stable. La situation est défavorable dans les deux départements, mais c'est en Haute-Corse qu'elle se dégrade le plus. Les ventes de logements neufs diminuent à nouveau, ce qui entraîne une hausse du stock de logements invendus en fin d'année. Parallèlement, les prix des maisons augmentent tandis que ceux des appartements repartent à la baisse.

Angela Tirroloni, Insee

En 2014 en Corse, avec 3 700 permis de construire, le nombre de logements autorisés à la construction continue de baisser. Avec 600 logements de moins sur un an, il diminue de 14 % par rapport à 2013, soit un repli plus modéré que l'année précédente (- 30 %).

Au niveau national, le nombre de logements autorisés recule aussi sur ces deux dernières années, mais moins fortement (- 11 % en 2014 et - 13 % en 2013).

Repli des logements individuels stabilité des collectifs

Dans la région, la baisse est imputable aux logements individuels qui diminuent pour la troisième année consécutive. Cette année, leur nombre diminue de 22 %, après - 15 % en 2013 et - 4 % en 2012. Parallèlement, le nombre de logements collectifs et en résidence est stable par rapport à l'année précédente. Il avait toutefois chuté en 2013 (- 41 %) (*figure 1*).

En France métropolitaine, le recul concerne aussi bien les logements individuels que collectifs qui enregistrent des baisses respectives de 17 % et de 6 % par rapport à 2013.

La Haute-Corse plus impactée que la Corse-du-Sud

L'orientation défavorable de la construction neuve en Corse est, comme en 2013, tirée par un repli en Haute-Corse. Cette année, le département concentre les deux tiers de la baisse annuelle régionale

des logements autorisés. Leur nombre diminue de 17 % (après - 36 % en 2013).

En Corse-du-Sud, le recul fait suite à une année 2013 également en repli. Le nombre de logements autorisés baisse de 10 % (après - 18 % en 2012) (*figure 2*).

La commercialisation des logements neufs demeure défavorable

Pour la troisième année consécutive, la commercialisation de logements neufs en Corse est en repli. En 2014, le nombre de mises en vente diminue de 16 % (après - 9 % en 2013 et - 31 % en 2012). Les logements neufs vendus reculent aussi de 16 % (après - 2 % en 2013 et - 27 % en 2012). Ainsi, le stock de logements disponibles en fin d'année atteint 1 540 logements, en hausse annuelle de 5 %. Le stock d'invendus demeure très élevé fin 2014, se situant à la 2^e place sur les quinze dernières années (100 logements de moins par rapport au record de fin 2012) (*figure 3*).

Ces évolutions de la commercialisation des logements neufs confirment les anticipations globalement pessimistes pour la conjoncture du secteur, en Corse comme au niveau national. En effet, en France métropolitaine, l'orientation est similaire. Le recul des mises en ventes atteint 13 % (soit une 3^e année de baisse). Les ventes diminuent de 4 % (après + 0,4 % en 2013 et - 15 % en 2012). Enfin, le stock d'invendus recule légèrement, après trois années de hausse.

Baisse des ventes des maisons conjuguée à une hausse des prix

En 2014, les ventes de maisons neuves chutent de moitié en Corse (après + 13 % en 2013). Le prix moyen par maison augmente, quant à lui, de 28 % pour atteindre 391 700 € en moyenne. Cette forte hausse succède néanmoins à un recul important des prix en 2013 (- 25 %) (*figure 4*).

En France métropolitaine, les ventes de maisons neuves suivent une tendance similaire bien que moins prononcée, avec une baisse des ventes de 18 % et une hausse des prix de 2 %.

Baisse des ventes des appartements conjuguée à une diminution des prix

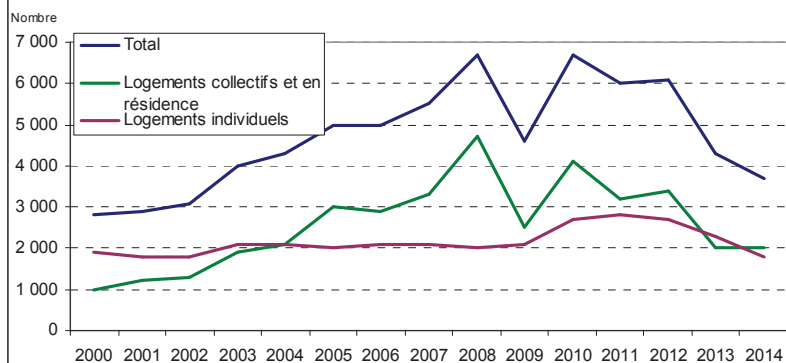
Parallèlement, dans la région, les ventes d'appartements neufs reculent pour la troisième année consécutive. Le prix moyen au m² diminue de 2 %, après deux années d'augmentation : il atteint 3 440 € en 2014 (*figure 4*).

Au niveau national, les ventes d'appartements neufs enregistrent un recul plus modéré (- 2 % après + 0,2 % en 2013) et le prix moyen au mètre carré diminue légèrement pour atteindre 3 860 € (après une stabilité l'année précédente)

Pour en savoir plus

- [Statistiques développement durable sur la construction neuve de logements](#)
- [Statistiques développement durable sur la commercialisation des logements neufs](#)

1 Evolution du nombre de logements autorisés selon le type en Corse



Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle.

Source : SoeS, Sit@del2.

2 Logements autorisés par département

	Logements en 2014 (nombre)	Évolution 2014/2013	Évolution annuelle moyenne 2013/2008 (1)
Corse-du-Sud	1 900	-9,8	-12,7
Haute-Corse	1 800	-17,1	-2,8
Corse	3 700	-13,5	-8,4
France métropolitaine	356 800	-10,6	-2,5

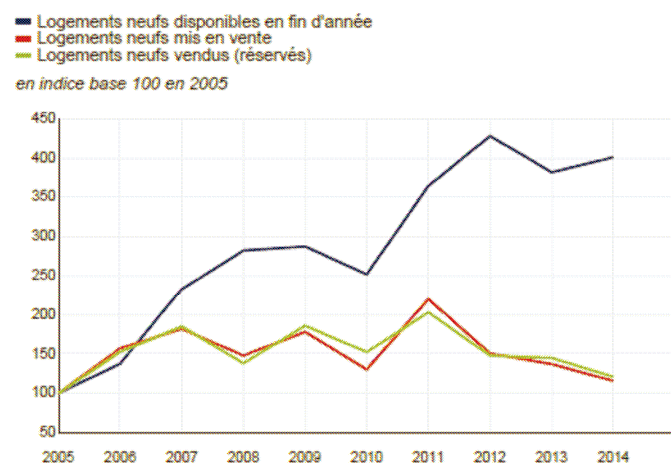
(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies.

Champ : France métropolitaine.

Source : SoeS, Sit@del2.

3 Évolution de la commercialisation des logements neufs en région Corse



Note : données brutes.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SOeS, enquête ECLN.

4 Vente des maisons et des appartements neufs

en %

	Corse			France métropolitaine		
	En 2014 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2014/2013	Évolution moyenne annuelle 2013/2008 (2)	En 2014 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2014/2013	Évolution moyenne annuelle 2013/2008 (2)
Maisons neuves						
Nombre de ventes (1)	57	-46,2	-6,6	7 263	-17,6	-3,9
Prix moyen par maison	391 682	27,9	6,5	252 614	2,0	-0,2
Appartements neufs						
Nombre de ventes (1)	1 198	-14,1	1,7	78 558	-2,4	3,5
Prix moyen au m²	3 439	-1,7	3,2	3 862	-0,4	3,0

(1) : réservations avec dépôt d'arrhes.

(2) : taux d'évolution annuel qu'auraient connu le nombre de ventes ou le prix moyen si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

nd : données non disponibles.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SOeS, enquête ECLN.

Tourisme

La clientèle française n'est pas au rendez-vous

L'année 2014 en Corse a été marquée par une baisse de la fréquentation touristique. C'est le recul des nuitées françaises qui pèse le plus sur le bilan de l'hôtellerie et des campings. Quel que soit le type d'hébergement, ce sont les établissements haut de gamme qui accusent les pertes les moins importantes.

Valérie Torre, Insee Corse

Après deux années de progression en 2012 et 2013, la fréquentation cumulée des hôtels et des campings connaît un retournement de tendance.

En 2014, ce sont 6,8 millions de nuitées qui ont été passées dans les établissements de Corse, soit une baisse de 7,6 % sur un an. C'est le recul des nuitées françaises qui pèse le plus fortement sur la fréquentation annuelle des hôtels et des campings (*figure 1*).

A l'instar de la Corse, le bilan est également défavorable pour les régions du Sud de la France qui ont été moins attractives en 2014. A l'inverse, c'est plutôt pour les régions de la moitié Nord que le bilan est plus satisfaisant.

Des arrivées en baisse et des séjours plus courts dans les campings

En Corse, en 2014, les campeurs n'ont pas été au rendez-vous. Au cours des mois de mai à septembre cumulés, les campings de Corse enregistrent 3,9 millions de nuitées, soit une baisse de 9,1 % sur un an.

Cette baisse doit cependant être relativisée, elle fait suite à une année 2013 très favorable. Elle est la conséquence d'une forte diminution des emplacements occupés (- 8,5 %) et s'explique par la baisse respective des arrivées (- 6,6 %) et des durées moyennes de séjour (- 2,7 %). Le nombre de personnes par emplacements, quant à lui, reste stable.

Parallèlement, le nombre d'emplacements disponibles diminue de 2,3 % au cours de la saison 2014. Ainsi, le taux d'occupation des campings recule de 2,8 points sur un an, passant de 43,1 % en 2013 à 40,1 % en 2014 (*figure 2*).

mais aussi une clientèle française en fort repli

Structurellement, la fréquentation touristique est dominée par la clientèle française qui représente les deux tiers des nuitées des campings. Sur un an, la fréquentation des campeurs français s'est plus fortement repliée (- 12,8 %) que celle des étrangers (- 2,7 %) (*figure 3*).

La tendance est également contrastée selon les nationalités. En 2014, les Allemands ont plébiscité la Corse contrairement aux Italiens ou aux Suisses venus moins nombreux qu'en 2013.

Avec 12,5 % de nuitées en moins, les emplacements nus enregistrent la plus forte baisse de fréquentation. Celle-ci est, en grande partie, le fait de la clientèle française, en recul de 19,3 % contre - 3,8 % pour la clientèle étrangère.

A l'inverse, le repli des emplacements équipés est plus contenu (- 2,9 %) grâce notamment à la stabilité des nuitées étrangères (+ 0,5 %) et la moindre baisse des nuitées françaises (- 4,1 %).

Les établissements classés 3 étoiles et plus regroupent près des trois quarts des nuitées dans les campings. Ceux-ci, plus attractifs en termes de confort et de prestations, résistent mieux à la baisse de la fréquentation : - 6,4 % contre - 18,3 % pour les établissements 1 et 2 étoiles et - 10,6 % pour les non classés.

Un bilan annuel plus positif pour les étrangers dans les hôtels

Durant l'année 2014, les touristes ont passé 2,9 millions de nuitées dans les hôtels de Corse, soit une baisse de fréquentation de 5,4 % sur un an. Elle fait

suite à une année 2013 qui avait enregistré un léger tassement (- 0,3 %).

Cette désaffection touristique est fortement imputable à la clientèle française dont le nombre de nuitées recule de 7,3 % sur un an en lien avec une diminution du nombre d'arrivées (- 6,8 %) (*figure 4*).

En revanche, les clientèles étrangères sont venues plus nombreuses (+ 3,4 %) mais leurs séjours ont été plus courts cette année. Cela a pour conséquence une quasi-stabilité de leur nombre de nuitées (- 0,2 %).

Le taux d'occupation dans l'hôtellerie est en baisse de 1,9 points. Il s'établit à 56,3 % en 2014. Cela résulte à la fois d'une baisse de l'occupation (- 4,4 %) et de l'offre (- 1,2 %) (*figure 5*).

et une hôtellerie haut de gamme qui résiste mieux

Les établissements classés 4 étoiles et plus sont les seuls à bénéficier d'une hausse de fréquentation (+ 5 %). Le recul le plus important est à mettre à l'actif des établissements non classés (- 13,4 %) et classés 1 et 2 étoiles (- 10,6 %). Bien que plus modérée, la baisse de la fréquentation n'épargne pas non plus les hôtels 3 étoiles (- 4,5 %).

En 2014, les campings et surtout les hôtels ont continué à adopter le nouveau classement Atout France. La chute des nuitées dans les non classés peut donc s'expliquer par une moindre fréquentation mais également par un effet de transfert des établissements vers la catégorie des hébergements classés.

Pour en savoir plus

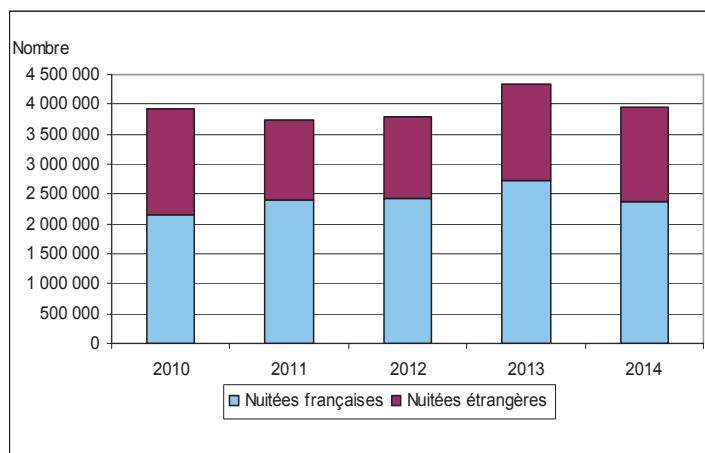
- « Saison 2014 : les français moins nombreux dans les hôtels de Corse », Insee Flash Corse n° 2, décembre 2014
- « Baisse de la fréquentation des campings en 2014 », Insee Flash Corse n° 1, décembre 2014

1 Fréquentation dans les hôtels et les campings de Corse en 2014

	Nuitées 2014	Evolution sur 1 an (%)	Part de nuitées de clientèle étrangère (%)	Durées moyennes de séjour (jours)	Nbre moyen de personnes par unité d'hébergement*
Ensemble	6 827 194	-7,6	34,8	3,2	2,4
Hôtels	2 881 479	-5,4	27,9	2,1	1,8
Campings	3 945 715	-9,1	39,9	5,0	3,0
dont :					
empl. nus	2 429 684	-12,5	47,8	4,0	2,9
empl. équipés	1 516 031	-2,9	27,2	8,6	3,4

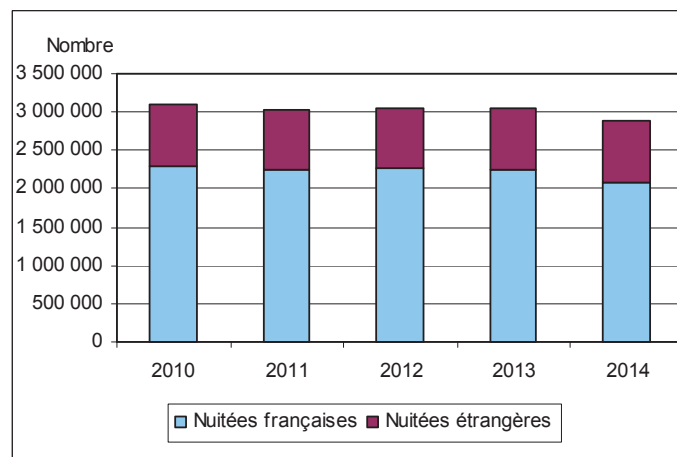
Unité d'hébergement : chambre pour les hôtels et emplacement pour les campings.
Source : Insee, Enquêtes de fréquentation touristique.

3 Évolution des nuitées françaises et étrangères dans les campings de Corse



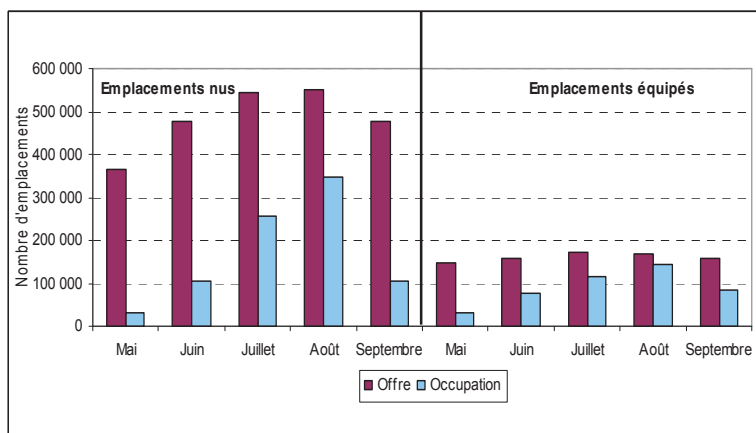
Source : Insee, Enquêtes de fréquentation touristique

4 Évolution des nuitées françaises et étrangères dans les hôtels de Corse



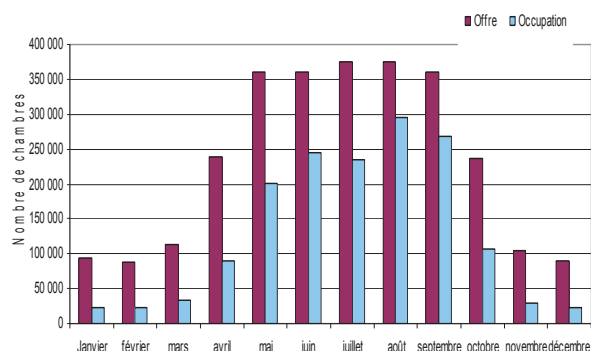
Source : Insee, Enquêtes de fréquentation touristique.

2 Evolution mensuelle de l'offre et de l'occupation des campings de Corse en 2014



Source : Insee, Enquêtes de fréquentation touristique.

5 Évolution mensuelle de l'offre et de l'occupation des hôtels de Corse en 2014



Transport

Nouvelle hausse de l'aérien au détriment du maritime

En 2014, le nombre de passagers accueillis dans les ports et aéroports de Corse, croisiéristes compris, est stable : 8,2 millions. Les trafics croisières repartent à la hausse tandis que les lignes régulières et charter se maintiennent, avec 7,4 millions de passagers. Les trafics aériens continuent de progresser toujours portés par l'essor des Low Cost, compensant ainsi un nouveau recul des lignes régulières maritimes. Par ailleurs, les trafics de marchandises sont encore en baisse.

Bruno Battesti, Observatoire régional des transports de la Corse

En 2014, l'ensemble des trafics passagers des ports et aéroports de Corse est stable pour la 3^e année consécutive, avec 8,2 millions de voyageurs au départ et à l'arrivée, croisiéristes compris. Les trafics croisières repartent à la hausse après deux années de recul, mais restent en retrait de 28 % par rapport à 2011. Avec 7,4 millions de passagers, les trafics aériens et maritimes (hors croisières) demeurent quasi stables depuis le record historique de 2010 (7,5 millions) ; 73 % de ces trafics annuels sont traités au cours de la saison estivale, de mai à septembre. Sur l'ensemble des lignes régulières aériennes et maritimes, les trafics sur l'étranger augmentent de 8 % sur un an, tandis que les passagers des lignes françaises baissent de 3 %. Les trafics français regroupent 77 % des trafics globaux (figure 1).

L'aérien dépasse le maritime sur les lignes françaises

En 2014, les trafics aériens continuent de progresser, de 4 % sur un an, pour atteindre un nouveau record annuel de 3,4 millions de passagers. Tous les mois de l'année compris entre avril et octobre enregistrent des niveaux historiques. En revanche, les trafics maritimes régressent encore, - 4 %, du fait d'un net recul sur les lignes françaises. Pour la première fois, les trafics annuels aériens français dépassent les maritimes français.

Structurellement, les 2 modes de transport passagers (aérien et maritime) tendent à converger depuis 5 ans et l'arrivée des compagnies aériennes Low Cost (figure 2).

Les compagnies aériennes Low Cost continuent de doper la croissance

Ces compagnies renforcent à nouveau leur présence sur l'île avec l'inauguration de 14 nouvelles lignes en 2014. Cette année

encore, elles assurent seules la croissance de l'aérien. Avec 865 000 passagers transportés, leur trafic progresse de 28 % et représente 26 % de la desserte aérienne de la Corse contre seulement 3 % en 2008. Ces trafics sont orientés à 70 % sur la France (figure 3).

Les trafics Low Cost augmentent dans tous les aéroports de l'île avec +13 % à Ajaccio, +24 % à Bastia, ils sont multipliés par 2 à Figari et par 2,3 à Calvi. Ils entraînent une hausse de l'ensemble des passagers pour ces 4 aéroports.

Les lignes françaises sont en légère hausse (+1 %), malgré un recul des trafics sur Paris (-2 %), Marseille (-0,6 %) et Nice (-4 %). Elles sont portées par les autres destinations qui gagnent 15 % de passagers. Les lignes étrangères progressent de 25 %, avec notamment +40 % sur la Belgique et +36 % sur la Suisse. La moitié de ce trafic est assuré par les Low Cost.

Encore un recul dans le maritime

Depuis 2010, les trafics passagers réguliers maritimes sont globalement orientés à la baisse. En 2014, les lignes françaises perdent 7,5 % de voyageurs, alors que les italiennes croissent de 4 % (figure 3).

Bonifacio est le seul port corse à progresser (+3 %) tandis que Calvi, Propriano et Porto-Vecchio enregistrent les reculs les plus sévères (respectivement -33 %, -29 % et -26 %). Côté continent français, les ports de Marseille et de Nice perdent respectivement 29 % et 10 %, celui de Toulon progresse de 12 %. La ligne Ajaccio-Toulon redevient la 1^{ère} ligne de passagers maritimes, après sa 2^e place derrière Bastia-Toulon l'an dernier.

Avec une offre revue à la baisse et surtout deux grèves (9 jours en janvier et 16 jours en juin-juillet), la SNCM perd 38 % de sa

clientèle en 2014 pour atteindre un trafic de 633 400 passagers, son plus bas niveau historique. En 1976, année de sa création, la SNCM transportait 987 200 passagers. Pourtant, depuis 1976, les flux globaux de passagers maritimes ont été multipliés par 3,3. En 2014, trois compagnies maritimes progressent : la Moby Lines : +13 %, la Saremar : +10 %, et la Corsica Ferries : +6 %. La Méditerranée fléchit légèrement avec -2 %.

400 000 personnes de plus mi-août

Du 12 juillet au 26 août, le solde des arrivées et départs de passagers se traduit par la présence quotidienne d'au moins 250 000 personnes supplémentaires sur le territoire insulaire. Le pic se situe entre le 9 et le 16 août, avec un solde excédant les 400 000 voyageurs.

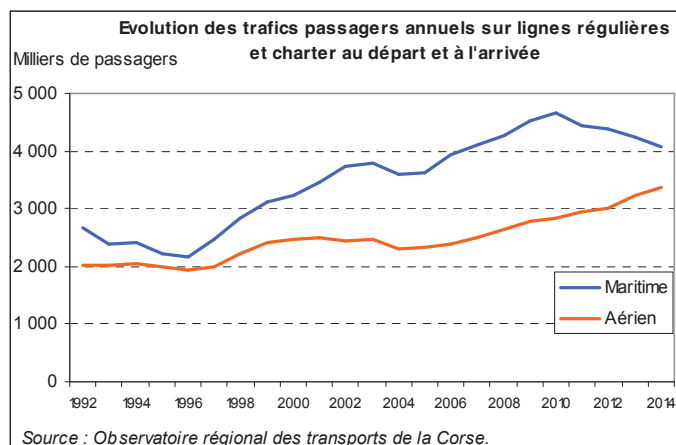
Les trafics de marchandises demeurent en baisse

Avec 2,1 millions de tonnes nettes transportées, entrées et sorties cumulées, les trafics maritimes de marchandises reculent à nouveau en 2014 (-4 % après -6 % en 2013). La baisse est élevée sur les entrées de ciment en vrac, d'hydrocarbures et de gaz liquide. Elle est plus modérée sur les trafics rouliers (entrées + sorties) en retrait de 2 % (-1 % sur la France et -2 % sur l'Italie) (figure 4).

1 Répartition des passagers transportés selon le type de trafic en 2014

Nombre de passagers au départ et à l'arrivée				
Ports et (ou) aéroports	Maritime		Aérien	Total
	Lignes régulières	Croisières	Lignes régulières et charter	
Ajaccio	1 016 645	598 375	1 364 097	2 979 117
Bastia	2 116 916	30 960	1 162 380	3 310 256
Bonifacio	262 517	14 355	---	276 872
Calvi	52 765	75 980	326 492	455 237
Figari	---	---	504 493	504 493
L'Île-Rousse	438 900	2 012	---	440 912
Porto-Vecchio	101 367	12 799	---	114 166
Propriano	81 339	28 305	---	109 644
Ensemble	4 070 449	762 786	3 357 462	8 190 697
Evolution 2014/2013	-4,3%	10,4%	3,9%	0,2%
Source : Observatoire régional des transports de la Corse.				

2 Evolution des trafics passagers sur lignes régulières et charter



3 Trafics aériens et maritimes sur lignes régulières et charter

En milliers de passagers, au départ et à l'arrivée

	2012	2013	2014	Evo 2014/2013 (%)
Aérien				
Total Corse	2 994	3 230	3 357	3,9
dont Low cost	466	674	865	28,4
Corse-continent	2 703	2 883	2 924	1,4
dont Low cost	300	474	602	26,9
Corse-étranger	291	347	433	24,8
dont Low cost	166	199	263	31,8
Maritime				
Total Corse	4 387	4 255	4 071	-4,3
Corse-continent	3 189	3 041	2 812	-7,5
Corse-Italie	1 198	1 214	1 259	3,7

Source : Observatoire régional des transports de la Corse

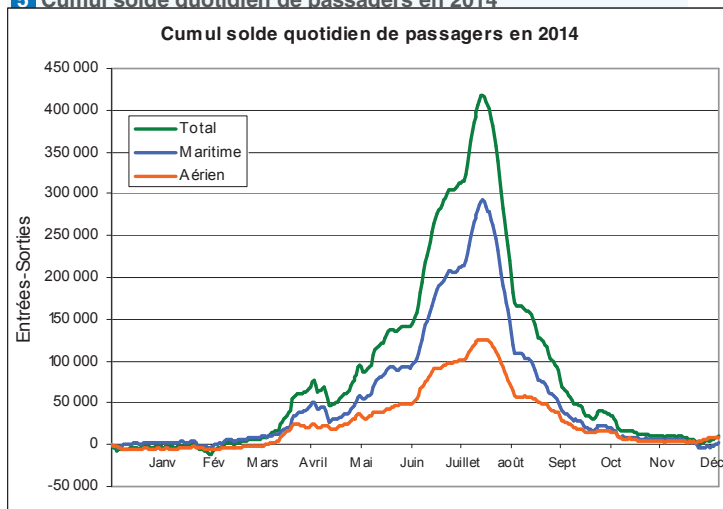
4 Trafics maritimes de marchandises français et étrangers

En tonnes nets

	2012	2013	2014	Evol 2014/2013 (%)
Entrées : Roll				
Ciment en vrac	1 413 690	1 348 028	1 341 135	-0,5
Hydrocarbures	121 833	102 137	93 834	-8,1
Gaz liquide	512 840	492 260	441 257	-10,4
Total entrées	2 074 306	1 966 796	1 898 286	-3,5
Sorties : Roll				
Total entrées+sorties	2 317 456	2 188 512	2 102 236	-3,9

Source : Observatoire régional des transports de la Corse

5 Cumul solde quotidien de passagers en 2014



Définitions

Activité partielle / Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel. Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Auto-entrepreneur

Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie :

- d'un régime micro-social simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM.
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création.

Appellation d'origine contrôlée (AOC)

Désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique qui donne ses caractéristiques au produit.

Appellation d'origine protégée (AOP)

Est l'équivalent de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle Emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP) et en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

La durée du contrat varie de 1 à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage. La rémunération, calculée en pourcentage du Smic (entre 25 % et 78 %), varie selon l'âge du jeune en apprentissage et sa progression dans le ou les cycles de formation.

Tout employeur du secteur privé peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment. Les cotisations

sociales (salariales et patronales, hormis pour les accidents du travail) sont prises en charge par l'État. Les contrats d'apprentissage ouvrent droit à une indemnité compensatrice forfaitaire (montant minimal de 1 000 euros par année de contrat), versée à l'employeur par le conseil régional. En outre, les entreprises ont droit à un crédit d'impôt (1 600 euros par apprenti et par an, voire 2 200 euros dans certains cas).

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi » a été mis en œuvre en 2005. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Il s'agit d'un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée incluant une action de professionnalisation. Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois par accord collectif de branche. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation. Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel. Ce contrat ouvre droit pour l'employeur à une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale quand le bénéficiaire a entre 16 et 25 ans ou quand il s'agit d'un demandeur d'emploi âgé de 45 ans ou plus.

Contrat unique d'insertion / CUI

Créé par la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu minimum de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le contrat unique d'insertion (CUI) est entré en vigueur au 1er janvier 2010 (dans les départements d'Outre-Mer entrée en vigueur prévue pour le 1er janvier 2011).

A compter du 1^{er} janvier 2010 et suite à la mise en place de ce nouveau contrat, il n'est plus possible de conclure des contrats d'avenir et des contrats d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA).

Dans les départements d'Outre-Mer, la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) étant prévue au 1^{er} janvier 2011, la conclusion de CIRMA et de contrats d'avenir reste possible jusqu'au 31 décembre 2010.

Le contrat unique d'insertion qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline sous deux formes :

le CUI - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales ;

le CUI - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales.

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- 1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- 2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
- 3) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes

d'immatriculation avec le statut d'auto-entrepreneur enregistrées dans Sirene. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 qui demandent, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*)

Insecte nuisible susceptible d'occasionner des dégâts importants sur les végétaux de *Castanea* spp. Il produit des galles de 5 à 20 mm qui entraînent des baisses de production fruitières et la mortalité des rameaux touchés. La lutte est essentiellement biologique, via des lachers de *Torymus sinensis*, petit hyménoptère qui pond ses œufs dans les larves de cynips.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (*voir cette dernière définition*).

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle Emploi depuis un an ou plus.

Emploi d'Avenir / EAV

L'emploi d'avenir (EAV) est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Les non salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle,

notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 14 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

Estimations d'emploi localisées

A partir de 2009, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées), qui se fondent sur l'utilisation des sources administratives en niveau.

Pour les salariés, il s'agit des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS « grand format ») contenant, en plus des DADS stricto sensu, les données du fichier de paye des agents de l'État et celles des particuliers employeurs).

Pour les non salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF).

Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel permet la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui de la zone d'emploi croisée avec le niveau A38 de la nouvelle nomenclature d'activités au lieu du niveau départemental) ; de plus on dispose chaque année de la double localisation au lieu de résidence et au lieu de travail pour les salariés et d'informations sur le sexe et la tranche d'âge quinquennale des travailleurs salariés et non salariés.

Fièvre catarrhale ovine (FCO)

Egalement appelée maladie de la langue bleue (en anglais « Bluetongue »), est une maladie virale transmise par des insectes vecteurs du type *Culicoides* (moucheron). Les espèces sensibles à la FCO sont les ruminants domestiques (ovins, bovins, caprins) et sauvages. Cette maladie est strictement animale : elle n'affecte pas l'homme et n'inspire donc aucune inquiétude ni pour la population ni pour le consommateur.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Indication géographique protégée (IGP)

Désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroulent au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1er janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1er janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1er janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Pôle Emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Coordination Direction régionale de l'Insee Corse

Contribution Direccte
Dreal, ORTC
Draaf, Srise

Directeur de publication Alain Tempier

Rédactrice en chef Angela Tirroloni

Auteurs Céline Maïsani-Inzaïna (Direccte)
Bruno Battesti (Dreal, ORTC)
Florence Hamann (Draaf, Srise)
Magali Bonnefont (Insee)
Yannig Pons (Insee)
Valérie Ferré (Insee)
Valérie Torre (Insee)
Angela Tirroloni (Insee)

Maquette, mise en ligne Valérie Ferré
Claudine Lavergne
Rolande Valery

Bureau de presse Olga Natali, Insee Corse
Tél : 04 95 23 54 63 – Fax : 04 95 23 54 79
Courriel : communication-corse@insee.fr

© Insee 2015

Bilan économique 2014 Pas de signe d'amélioration en 2014

En 2014, la croissance de l'économie française demeure modeste. Le PIB progresse de 0,2 %, après + 0,7 % en 2013. Dans ce contexte, l'emploi salarié continue de reculer.

En Corse, de nombreux voyants de l'économie restent ou passent au rouge. En particulier, le trafic global de passagers marque un coup d'arrêt et la fréquentation touristique baisse dans les hôtels et les campings. Le marché du travail continue de se dégrader et la construction demeure en berne. Pourtant, l'emploi salarié se maintient, les créations d'entreprises repartent à la hausse et, dans une campagne agricole contrastée, vins et clémentines tirent leur épingle du jeu.

Conjoncture n° 5
mai 2015

ISSN 2105-1151

Insee Corse

Résidence du Cardo, Rue des
Magnolias-CS 70907

20700 Ajaccio Cedex

Directeur de la publication :
Alain Tempier

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

© Insee 2015